



Nombre de membres composant le Conseil : 23

Présents : 17
Absents : 2
Pouvoirs : 4

L'an deux-mille-vingt-deux et le six juillet à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'ALLEINS, convoqué le 30 juin 2022 par M. Philippe GRANGE, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu ordinaire de ses séances.

La séance est présidée par M. Philippe GRANGE

PRESENTS

Mesdames et Messieurs :

MOYEMONT-GAILDRY Catherine – CROUZATIER Christian - VERT Hélène –
GUEZOU Eric – REY Bernard – AUBERT Pierre – BERTO Roger - DELIGNY Yveline
- SAMPSONI Jean – VAUX Didier - POTE Xavier - BORDALA-MOUYAL Bernadette
MESNARD Nathalie – FABRE Lionel – MARMOL Cyrielle – IAFRATE Manon.

ABSENTS

Mesdames et Messieurs :

JUVIGNY Daniel
BLANC Jean-Charles

EXCUSES

Mesdames et Messieurs :

Néant.

PROCURATIONS

Mesdames et Messieurs :

Mme URHAHN-BOLLIER Pascale donne procuration à Mme MOYEMONT-GAILDRY Catherine,
Mme COURMES Olivia donne procuration à Mme VERT Hélène,
Mme DEBERES Pauline donne procuration à Mme MESNARD Nathalie,
Mme DURET Nadine donne procuration à M. SAMPSONI Jean.

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-17, 20 et 21 du Code Général des Collectivités Territoriales

PRESENTATION DE L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX PAR LA SOCIETE ESPELIA.

- Plan d'action.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

Rapporteur : Philippe GRANGE

OBJET : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

- Il est proposé de désigner M. AUBERT Pierre pour assurer ces fonctions.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,
Par 21 voix Pour - 0 Contre.

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe - MOYEMONT-GAILDRY Catherine (+procuration URHAHN-BOLLIER Pascale) – CROUZATIER Christian - VERT Hélène (+procuration COURMES Olivia) - GUEZOU Eric – REY Bernard – AUBERT Pierre – BERTO Roger - DELIGNY Yveline - SAMPSONI Jean (+procuration DURET Nadine) – VAUX Didier - POTE Xavier – BORDALA-MOUYAL Bernadette – MESNARD Nathalie (+procuration DEBERES Pauline) – FABRE Lionel – MARMOL Cyrielle – IAFRATE Manon.

DECIDE

- De nommer M. AUBERT Pierre, secrétaire de séance.

2. APPROBATION COMPTE-RENDU.

Rapporteur : Philippe GRANGE

OBJET : APPROBATION COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL. (Séance du 25 mai 2022)

Monsieur le Maire propose au vote l'approbation du compte-rendu de la réunion précédente du conseil municipal et demande s'il y a des remarques :

- Aucune remarque

Après délibération,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

Par 21 voix Pour - 0 Contre.

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe - MOYEMONT-GAILDRY Catherine (+procuration URHAHN-BOLLIER Pascale) – CROUZATIER Christian - VERT Hélène (+procuration COURMES Olivia) - GUEZOU Eric – REY Bernard – AUBERT Pierre – BERTO Roger - DELIGNY Yveline - SAMPSONI Jean (+procuration DURET Nadine) – VAUX Didier - POTE Xavier – BORDALA-MOUYAL Bernadette – MESNARD Nathalie (+procuration DEBERES Pauline) – FABRE Lionel – MARMOL Cyrielle – IAFRATE Manon.

ADOpte le compte-rendu de la précédente réunion.

FINANCES

3. REVISION DU ROLE D'ARROSAGE AGRICOLE.

Rapporteur : Philippe GRANGE.

OBJET : REVISION TAXE ARROSAGE AGRICOLE - ANNEE 2022.

M. le Maire expose à l'Assemblée :

Qu'il y a lieu de procéder à la révision de la taxe d'arrosage agricole pour l'année 2022.

Le taux actuel est de 130,00 euros l'hectare.

Pour les personnes dont la superficie irriguée est inférieure à 2500 m², un forfait de 37,00 euros.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Il est proposé d'adopter les tarifs suivants pour l'année 2022, validés par la commission Forêt-Agriculture :

- Un taux à 145,00 euros l'hectare.
- Pour les personnes dont la superficie irriguée est inférieure à 2500m² ; un forfait à 41,00 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

Par 21 voix Pour - 0 Contre.

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe - MOYEMONT-GAILDRY Catherine (+procuration URHAHN-BOLLIER Pascale) – CROUZATIER Christian - VERT Hélène (+procuration COURMES Olivia) - GUEZOU Eric – REY Bernard – AUBERT Pierre – BERTO Roger - DELIGNY Yveline - SAMPSONI Jean (+procuration DURET Nadine) – VAUX Didier - POTE Xavier – BORDALA-MOUYAL Bernadette – MESNARD Nathalie (+procuration DEBERES Pauline) – FABRE Lionel – MARMOL Cyrielle – IAFRATE Manon.

DECIDE d'augmenter le montant de cette taxe pour l'année 2022 à 145.00 euros l'hectare et à 41,00 euros pour les personnes dont la superficie irriguée est inférieure à 2500 m².

4. CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION D'UN POINT DE CONTACT « LA POSTE AGENCE COMMUNALE ».

Rapporteur : Philippe GRANGE.

OBJET : CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION D'UN POINT DE CONTACT « LA POSTE AGENCE COMMUNALE ».

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer suite à la proposition d'une convention avec la Poste relative à l'organisation d'un point de contact « la poste agence communale ».

La présente convention définit les conditions dans lesquelles les services de La Poste définis sont proposés dans le cadre de l'agence postale communale.

En contrepartie des prestations fournies par la Commune, La Poste s'engage à verser à la Commune l'indemnité compensatrice forfaitaire mensuelle (1.074,00€ par mois).

Cette indemnité compensatrice est revalorisée chaque année au 1^{er} janvier.

La Convention est conclue pour une durée de 9 ans à compter de sa signature, renouvelable à minima une fois.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

Par 21 voix Pour - 0 Contre.

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe - MOYEMONT-GAILDRY Catherine (+procuration URHAHN-BOLLIER Pascale) – CROUZATIER Christian - VERT Hélène (+procuration COURMES Olivia) - GUEZOU Eric – REY Bernard – AUBERT Pierre – BERTO Roger - DELIGNY Yveline - SAMPSONI Jean (+procuration DURET Nadine) – VAUX Didier - POTE Xavier – BORDALA-MOUYAL Bernadette – MESNARD Nathalie (+procuration DEBERES Pauline) – FABRE Lionel – MARMOL Cyrielle – IAFRATE Manon.

- **SOLLICITE** l'ouverture d'une agence postale Communale,
- **APPROUVE** la convention proposée en annexe, entre la commune et la Poste pour l'ouverture de l'Agence Postale Communale sise : cours Victor Hugo Place Marcel Castelas,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention.

5. POINT FINANCIER A MI ANNEE.

Rapporteurs : Philippe GRANGE – Catherine MOYEMONT-GAILDRY.

Nous avons reçu la FCTVA, importante cette année : 520.000 euros ce qui nous a permis de rembourser 350.000€ sur les 500.000€ de ligne de trésorerie auprès du crédit agricole

Procéder au remboursement de l'emprunt pour les terrains Dellerm

Sur la partie investissement :

Un montant total de dépenses de 731.000€ et un montant total de recettes de 1.373.000 euros.

Sur la partie Fonctionnement :

Dépassement sur le chapitre électricité. Un montant de 119.000€ de dépenses actuelles pour un total de 53.000€ l'année dernière, à la même époque.

Sachant que nous sommes passés à 50% de leds sur l'éclairage public. Nous consommons beaucoup moins mais par contre les tarifs ont augmenté.

Nous avons actuellement un montant de dépenses de : 1.286.000€

Pour un total de recettes de : 1.263.000€

URBANISME.

6. DOSSIERS NOTARIAUX.

Rapporteurs : Philippe GRANGE - Jean SAMPSONI.

OBJET : « LE CLOS DES OLIVIERS » - PARCELLE B1593

M. le Maire informe l'assemblée qu'à la création du lotissement « le Clos des Oliviers » la parcelle section B n°1593 a été créée en vue de sa rétrocession pour l'euro symbolique à la commune afin d'assurer la protection du vabre et de permettre éventuellement la création d'un cheminement doux le long du talus du chemin du Vallon de Gipan.

Après délibération,
Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,
Par 21 voix Pour - 0 Contre.

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe - MOYEMONT-GAILDRY Catherine (+procuration URHAHN-BOLLIER Pascale) – CROUZATIER Christian - VERT Hélène (+procuration COURMES Olivia) - GUEZOU Eric – REY Bernard – AUBERT Pierre – BERTO Roger - DELIGNY Yveline - SAMPSONI Jean (+procuration DURET Nadine) – VAUX Didier - POTE Xavier – BORDALA-MOUYAL Bernadette – MESNARD Nathalie (+procuration DEBERES Pauline) – FABRE Lionel – MARMOL Cyrielle – IAFRATE Manon.

DECIDE l'achat de la parcelle section B n°1593 pour l'euro symbolique,

DIT que les frais d'actes seront à la charge de la commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir.

OBJET : ALIGNEMENT PARCELLE G1081

M. le Maire informe l'assemblée de la division du terrain objet du permis d'aménager n°01300318P0001, sis rue du 11 novembre, pour lequel il convient de rétrocéder à la commune la parcelle section G n°1081, propriété de M. RICHAUD Hubert.

Cette parcelle, d'une contenance d'environ 18 m², correspond à l'emplacement réservé n°20 du Plan Local d'Urbanisme - aménagement de la rue du 11 novembre.

L'objectif étant la réalisation de trottoirs, il est proposé soit :

- L'achat de la parcelle au prix de 120 € le m², soit 2160 €, le déplacement de la clôture existante étant à la charge de M. RICHAUD,
- La rétrocession à la commune de la parcelle pour l'euro symbolique, avec en contrepartie le déplacement de la clôture grillagée et du portail coulissant existants sur le terrain, dans la mesure où le montant de ces travaux n'excède pas le prix proposé du terrain, soit la somme de 2160€.

Après délibération,

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,
Par 21 voix Pour - 0 Contre.

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe - MOYEMONT-GAILDRY Catherine (+procuration URHAHN-BOLLIER Pascale) – CROUZATIER Christian - VERT Hélène (+procuration COURMES Olivia) - GUEZOU Eric – REY Bernard – AUBERT Pierre – BERTO Roger - DELIGNY Yveline - SAMPSONI Jean (+procuration DURET Nadine) – VAUX Didier - POTE Xavier – BORDALA-MOUYAL Bernadette – MESNARD Nathalie (+procuration DEBERES Pauline) – FABRE Lionel – MARMOL Cyrielle – IAFRATE Manon.

DECIDE l'achat de la parcelle G1081 aux conditions sus mentionnées,

DIT que les frais d'actes seront à la charge de la commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir.

PETITE ENFANCE.

7. COMPTE-RENDU CONSEIL D'ECOLES (Maternelle et Primaire).

Rapporteur : Eric GUEZOU.

Opération pédibus du 1^{er} juillet

Participation d'une quarantaine d'enfants. Une réussite par rapport à l'organisation. Tout s'est bien passé.

La commission petite enfance va se réunir pour programmer une autre opération pédibus et prendre en compte les différentes remarques que nous avons eu. (Notamment aménager les horaires, au niveau de l'encadrement suffisant, les parents n'avaient pas compris qu'ils pouvaient se garer sur les parkings).

Une visite des travaux d'été est prévue avec les services techniques.

Maternelle

En dessous du quota pour ouvrir la 5^{ème} classe

Nous prévoyons des travaux pour la rentrée de septembre 2024. Pour avoir 5 classes dans la même enceinte. Travail de réflexion sur deux classes supplémentaires et dortoirs.

Elémentaire

Nous sommes au quota 192,5 élèves.

Mais des doutes pour l'ouverture de la 8^{ème} classe.

Péri scolaire

Anne GENTY a annoncé son départ pour la rentrée. Elle part en formation. Elle restera au conseil d'administration.

Le péri et la crèche comme la cantine vont passer au portail familles.

L'APE

Une nouvelle personne se présente pour le poste de président de l'APE - Mme JUAN Marine. Assemblée Générale du 03 septembre 2022.

CRËCHE

Autorisation de la CAF pour augmenter l'agrément. Passage de 38 à 41 enfants et partiellement à 47 sur déplacements exceptionnels.

SECURITE.

8. Point sécurité.

Rapporteurs : Philippe GRANGE – Bernard REY.

Un point sécurité a lieu 1 fois par mois avec la police municipale et M. Bernard REY, adjoint à la sécurité sur les actions à suivre et à mettre en place. Un point vitesse aura lieu dans le village après réception du cinémomètre courant octobre 2022.

Fermeture du cimetière à partir du 1^{er} septembre à 18 heures. Seule la porte coté chapelle restera ouverte le week-end.

9. Achat d'un cinémomètre Laser pour la police municipale.

Rapporteurs : Philippe GRANGE – Bernard REY.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la police municipale va se voir doter d'un cinémomètre (radar de circulation mobile), pour contrôler les excès de vitesse.

Ce radar laser très performant fonctionnera de jour comme de nuit avec une capacité jusqu'à un kilomètre.

La police municipale utilisera cet outil dans le cadre de ses patrouilles et points routiers déjà mis en œuvre.

Les utilisateurs devront se conformer aux règles d'usages sur la voie publique et respecter les prescriptions d'utilisation du constructeur.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 20 voix Pour - 0 Contre – 1 Abstension.

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe - MOYEMONT-GAILDRY Catherine (+procuration URHAHN-BOLLIER Pascale) – CROUZATIER Christian - VERT Hélène (+procuration COURMES Olivia) - GUEZOU Eric – REY Bernard – AUBERT Pierre – BERTO Roger - DELIGNY Yveline - SAMPSONI Jean (+procuration DURET Nadine) – VAUX Didier - POTE Xavier – BORDALA-MOUYAL Bernadette – MESNARD Nathalie (+procuration DEBERES Pauline) – FABRE Lionel – MARMOL Cyrielle – IAFRATE Manon.

DECIDE :

- **D'autoriser M. le Maire à acheter un cinémomètre pour un montant de 4.490,00€ HT / 5.388,00€ TTC.**

10. Extension de l'extinction de l'Eclairage public dans certains lotissements :

(Le Moulin St Paul, La Rocassière, le Clos du Château, Les Restanques de Collongue, Le Clos des Abricotiers, Le Clos des Oliviers).

Rapporteurs : Philippe GRANGE – Bernard REY – Christian CROUZATIER.

Un courrier a été transmis aux présidents des lotissements pour leur proposer d'éteindre l'éclairage public de 0 h à 6 heures de matin. Sur ces 6 lotissements, trois seulement ont répondu avec un refus et une certaine réticence.

Proposition par rapport à cela :

- Mettre en place sur les 2 lotissements qui ont répondu favorablement (moulin St Paul et Restanques de collongue).

- Mettre en place une commission pour travailler sur l'extension progressive de la lumière la nuit dans le village avec 4 points principalement : la communication, la faisabilité technique, l'opportunité sécuritaire et une proposition de planning d'extension sur les lotissements et les autres quartiers du village.

- Organisation sur septembre d'une réunion publique avec la gendarmerie, l'Arbe pour expliquer notre démarche et que nous puissions réfléchir à une planification de cette extension d'extinction.

TRAVAUX

11.POINT TRAVAUX.

Rapporteurs : Philippe GRANGE – Christian CROUZATIER.

- Distributeur de billets
Coulage de la dalle en cours

- Espace France Services
Travaux en cours

- Travaux pour le 8^{ème} classe
Les travaux ont commencé lundi 4 juillet

- Jardins partagés
Les travaux avancent. En raison de la chaleur les travaux pour les cheminements sont ajournés et repris en septembre

- Réfection cour école maternelle
Début des travaux le 18 juillet

DIVERS

12. LISTE PREPARATOIRE DU JURY D'ASSISES.

Tirage au sort des Jurés.

Rapporteur : Philippe GRANGE.

Comme le prévoit le Code de la Procédure Pénale fixant à 2000 le nombre de jurés figurant sur la liste annuelle pour le Département des BDR, et à 450 le nombre de jurés suppléants, Il convient de procéder au renouvellement annuel des listes du jury d'assise.

Chaque année, il appartient aux Maires de dresser la liste préparatoire du jury, par tirage au sort à partir de la liste électorale

Nombre de personnes à désigner :

Le nombre de jurés par commune pour la liste annuelle est fixé chaque année, par arrêté préfectoral, proportionnellement au chiffre officiel de la population.

Nombre de jurés pour Alleins = **3**

La liste préparatoire doit comprendre trois fois plus de noms que de jurés attribués à la commune

Personnes à inscrire sur la liste préparatoire :

Toutes les personnes désignées par le sort, sauf celles qui n'auraient pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit le tirage au sort ;

Conformément aux dispositions de l'article 258 du Code de Procédure Pénale, sont dispensées des fonctions de juré les personnes âgées de plus de 70 ans, ainsi que les personnes n'ayant pas leur résidence principale dans le département siège de la Cour d'Assises, uniquement lorsqu'elles en font la demande à la commission placée sous la présidence du Premier de la Cours d'Appel (article 262 du même code).

Etablissement de la liste définitive annuelle du jury d'assises :

La liste définitive des jurés et la liste spéciale de jurés suppléants sont établies chaque année, dans le courant de septembre, par une commission siégeant à la cour d'Appel d'Aix en Pce instituée par les articles 262 et dans les conditions prévues à l'article 263 du Code de Procédure Pénale.

QUESTIONS DIVERSES.

Philippe GRANGE

Prochain conseil municipal le mercredi 14 septembre 2022

Lionel FABRE

Prochaines manifestations :

Mercredi 13 juillet 2022 à partir de 19h30 – piquenique – bal musette

Jeudi 14 juillet – apéritif Républicain sur la place de la République à 12 heures

Fêtes votives du 5 au 9 aout 2022 – Aioli le lundi 8 aout au couvent

Soirée d'été organisé par l'espace jeunes de Mallemort le 26 aout 2022

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.